ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

Décision complémentaire à la décision d'acquisition d'une réserve foncière du 23/02/2021, acceptant la délégation du droit de préemption urbain

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de **TOURVILLE LA CAMPAGNE** (Département de l'Eure).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :	Le 14 janvier 2021 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section ZB n°141 et ZB n°196 pour une contenance totale de de 19 764 m².
POS/PLU :	Zone UE au PLU (approuvé le 18/05/2009) : zone à vocation d'équipements publics d'ordre scolaire, périscolaire, sportifs et de loisirs.
PROJET :	Acquisition de deux parcelles de terrain à bâtir, contigües au groupe scolaire, et comprises dans une zone urbaine à vocation d'équipements publics pour un aménagement d'ensemble de type équipements sportifs.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	Du 13 janvier 2021 – avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Mme BIESSE Colette
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 05/01/2021
IMPUTATION :	**Compte n°924 606 – TOURVILLE LA CAMPAGNE « Lieu-dit Larégnée »** **Enveloppe projet : 126 000 €**

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la Collectivité.

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 08/12/2021

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par yousign

08 DEC. 2021